

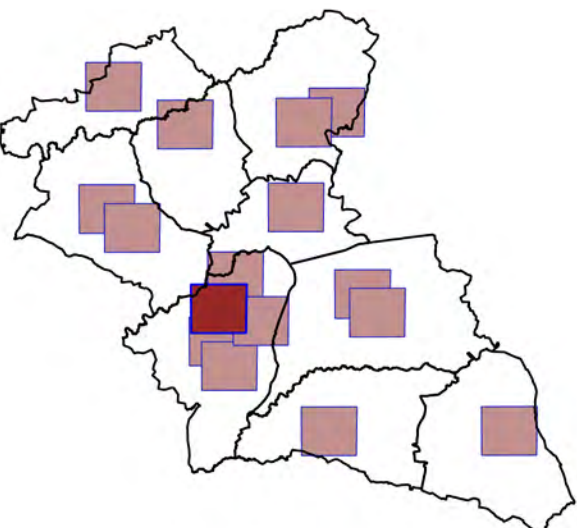
Bourg de la Mothe-Achard Sud

PIECE DU PLUI

3.2.13

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil
communautaire en date du ** ** 2022

Le Président de la Communauté de
Communes du Pays des Achards



REGLEMENT GRAPHIQUE_Libellé de la zone

- UAa - Centre-bourg de la commune des Achards
- UB - Extensions récentes
- UBa - Extensions récentes de la commune des Achards
- UEa - Zone d'activités des Achards
- UEc - Zone à vocation commerciale
- US - Zone à vocation services / équipements / loisirs
- 2AUs - Zone à urbaniser à vocation services / équipements / loisirs, moyen terme
- UT - Zone à vocation touristique
- A - Zone agricole
- AP - Zone agricole sensible
- N - Zone naturelle
- Ngv - Aire de grand passage

SECTEURS DE PROJET

- Orientation d'Aménagement et de Programmation (voir pièce 3.1 du PLUI)

DISPOSITIONS LIEES AUX VOIES ET AUX IMPLANTATIONS

- Cheminements doux à créer (voie cyclable La Roche-Les Sables)

DISPOSITIONS LIEES AUX PAYSAGES, AU PATRIMOINE, AUX RISQUES ET A LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces Boisés Classés
- Constructibilité limitée liée aux risques et aux ressources
- Constructibilité limitée liée à la CAVAC aux Achards
- Éléments paysagers remarquables
- Haies bocagères à préserver

ELEMENTS DONNES A TITRE D'INFORMATION

- Surface en eau

